

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010

833/10

L'an deux mille dix et le mardi 14 décembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents :

Mmes Josiane BUCHACA, Michèle DERSON, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN, Nadine SISTERNES,
MM. Christian ALLEMANY, Robert BAISSSE, Gérard BARO, Gérard BARRAU, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Stephan BOYER, Marcel BUISSON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Richard DRUILLE, Jacques DUSSEAU, Jean-Claude FADAT, Robert GAIRAUD, André GALINIER, José GINER, Rémy GLOMOT, Michel GUIRAO, Alain HUC, Philippe HUPPE, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Enriqué MATA, Michel MAS, Alain MICHEL, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Michel PREVOST, Ansiou REVALOR, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Philippe ROUGEOT, Alain RYAU, Alain SENEGAS, François TAUPIN, Michel TRINQUIER

Absents excusés :

Mme, Monique MOLINIER
MM. Jean-Michel BONNAFOUX, André FRETAY

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
30 DEC. 2010
SERVICE COURRIER

Objet : Budget Syndical – Ouverture de crédits par anticipation

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical que, conformément à l'article 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses d'investissement 2011 doivent, pour être mandatées avant le vote du budget primitif, et dans la limite d'un quart des dépenses engagées l'année précédente, faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical.

Il sollicite du Comité Syndical, l'autorisation de mandater avant le vote du budget primitif 2011, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses engagées en 2010.

Le Comité Syndical,

La présentation de Monsieur le Président entendue,

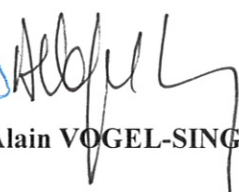
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à mandater, avant le vote du Budget primitif 2011, des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des dépenses d'investissement engagées durant l'exercice budgétaire 2010.


Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER



PEZENAS-AGDE
SICTOM